



## DECISION

### LA DIRECTRICE GENERALE DE L'OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

- ✓ Vu la loi n° 58-12 portant création de l'Office National du Conseil Agricole, promulguée par le dahir n°1-12-67 du 4 Rabii I 1434 ( 16 Janvier 2013),
- ✓ Vu le statut du personnel de l'Office National du Conseil Agricole ;
- ✓ Vu l'Organigramme de l'Office National du Conseil Agricole ;
- ✓ Vu la circulaire du chef de gouvernement n° 7/2013 en date de 18 jourmada II; 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité au niveau des établissements publics ;

## DECIDE

**ARTICLE 1** : L'Office National du Conseil Agricole annonce l'ouverture des postes de chef de service suivants à pourvoir au niveau du siège :

### Services Rattachés à la Direction Générale

- Chef du service de la coopération
- Chef du service de suivi évaluation et de la démarche qualité
- Chef du service de l'audit et du contrôle interne

### Services relavant de la Direction de l'Ingénierie du Conseil Agricole :

- Chef de Service d'élaboration des programmes de conseil agricole;
- Chef de Service d'appui au développement agricole
- Chef de Service de la gestion du Dispositif du Management des Connaissances
- Chef de Service de Conception et Développement des Outils de Management des Connaissances.
- Chef de Service du Marketing et Communication
- Chef de Service de l'Animation des Acteurs Locaux et Formation

### Services relavant de la Direction des Opérations

- Chef de Service de la planification opérationnelle;
- Chef de Service du Pilotage et Suivi;
- Chef de Service du Partenariat avec les Acteurs Publics;
- Chef de Service du Partenariat avec les Acteurs Privés;



**Services relevant de la Direction des Ressources Humaines et Support**

- Chef du Service des affaires juridiques et patrimoine;
- Chef de Service de la comptabilité;
- Chef de Service de la gestion administrative du personnel,
- Chef de Service du développement des ressources humaines.

**ARTICLE 2** : Les candidatures sont ouvertes aux cadres nationaux justifiant des conditions suivantes :

- ✓ Etre classés au moins au grade d'administrateur de 2ème grade ou d'ingénieur d'Etat ou dans un grade assimilé ;
- ✓ Disposer, d'au moins, d'un diplôme permettant d'accéder au grade d'administrateur de troisième grade ou à un grade assimilé ;
- ✓ Justifier, d'au moins, de deux (2) années de service en tant que titulaire ;
- ✓ Avoir une expérience confirmée en relation avec les missions du poste à pourvoir ;

**ARTICLE 3** : Les missions et les attributions des postes à pourvoir sont fixées dans les fiches de postes jointes à cet avis ;

**ARTICLE 4** : Les candidats désirant postuler aux postes sus indiqués doivent présenter un dossier en quatre (04) exemplaires, regroupant les pièces suivantes :

- 1- Une demande de candidature (portant obligatoirement l'avis favorable du supérieur hiérarchique pour les candidats ne faisant pas partie du personnel de l'ONCA) ;
- 2- Un CV mentionnant les compétences du candidat, son parcours professionnel et les postes qu'il a occupé auparavant ;
- 3- Toutes les pièces justificatives demandées pour occuper le poste en question ;
- 4- Un programme de travail et la méthodologie proposés par le candidat pour une gestion optimale du poste en question ;
- 5- Les candidats qui seront présélectionnés sont appelés à présenter leur programme de travail et leur méthodologie de travail pour le poste devant la commission de sélection.

**ARTICLE 5** : Les dossiers de candidature doivent être déposés au secrétariat de la Direction des Ressources Humaines et Support relevant de l'ONCA située à l'Avenue Mohamed Belarbi Alaoui en face de la Mosquée Lala Soukayna ou envoyés par voie postale à l'adresse : BP 6672, Avenue Mohamed Belarbi Alaoui Rabat-Instituts, **au plus tard le 09 juin 2014 à 16h.**

De même une copie électronique du dossier doit être transmise à l'adresse suivante:

[candidatures-onca@agriculture.gov.ma](mailto:candidatures-onca@agriculture.gov.ma)

**ARTICLE DERNIER** : Cette décision est publiée dans le site [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et dans le site officiel du MAPM [www.mapm@agriculture.gov.ma](mailto:www.mapm@agriculture.gov.ma)

La Directrice Générale de l'Office  
National du Conseil Agricole

BERRIMA FATIHA